

L'an deux mille quinze, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCAION DU 3 AVRIL 2015			
PRESENTS (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre PORROT Christophe MORENAS Monique VALDATI Didier TAILLARDAT Denis	BROCHEC Christian LACHEZE Marie-Renée FITZPATRICK Marion LALOUE Elodie	FAVEREAU Thierry TRILLES Jean-Paul MAZET Mylène WILKES Colin
ABSENT EXCUSE	MONNEY Carine		
ABSENT			
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	WILKES Colin		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 13 mars 2015)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1) – Vote des 4 taxes :

M. le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions de recettes des quatre taxes établies par les services fiscaux à taux constant, soit 295 911 €.

Les recettes constatées permettant d'équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de modifier les taux appliqués en 2014 à savoir : Taxe d'habitation 10.48% ; Taxe Foncière Bâtie 15.10% ; Taxe Foncière Non Bâtie 52.85% ; CFE 15.83%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition communaux, soit :

- Taxe d'habitation 10.48% ;
- Taxe Foncière Bâtie 15.10% ;
- Taxe Foncière Non Bâtie 52.85% ;
- Cotisation foncière des entreprises 15.83%.

2) – Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune :

Les travaux non terminés à la fin de l'année 2014 seront poursuivis en 2015. La section d'investissement est en suréquilibre à 689 791.79 € en recette par prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 355 809.21 € et de 578 843.79 € en dépense. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 095 949.21 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2015.

3) – Vote du Budget Primitif 2015 du Lotissement :

M. le Maire présente le projet de budget pour le lotissement. Les travaux sont terminés, dans l'attente de la vente de tous les lots, la section de fonctionnement est équilibrée à 143 464.25 € et la section d'investissement est équilibrée à 138 471.95 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le projet de budget 2015 tel que présenté.

4) – Vote du Budget Primitif 2015 du Photovoltaïque :

M. le Maire présente le projet de budget pour le photovoltaïque. La section de fonctionnement est équilibrée à 42 180.82 €, et la section d'investissement est équilibrée à 42 538.99 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le projet de budget 2015 tel que présenté.

5) – Echange de chemin rural à Grand-Maragnac :

M. le Maire présente la demande de la SCI du Grand-Maragnac, représenté par M. DE BENTZMAN pour un échange de terrain sur le secteur Grand-Maragnac. Celui-ci propose d'échanger une bande de terrain en bordure de son champ contre la suppression du chemin rural qui le traverse. Il supporterait tous les frais liés à cette transaction. Le plan cadastral des lieux est présenté au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, en considérant que cet échange favorise la réunion parcellaire :

- Donne son accord de principe,
- Autorise M. le Maire à faire procéder à l'enquête publique préalable nécessaire à ce type d'opération foncière, et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

6) – Réserve parlementaire Aire de camping-car :

M. le Maire rappelle le projet de création d'une aire de camping-car, ainsi que la mise en place d'éléments de remise en forme intergénérationnels aux abords du lac, afin de répondre à une demande en constante augmentation et de sorte à renforcer l'offre touristique.

Pour mener à bien ce projet, il propose de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire (programme 122 – action 01 – mission relations avec les collectivités territoriales).

Vu le montant prévisionnel des travaux chiffré à 30 846.00 € HT, le montant prévisionnel des équipements chiffré à 26 400.00 € HT, soit un montant total de 57 246.00 € HT.

Considérant la réalisation indispensable de cette opération, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la réalisation de la création d'une aire de camping-car et la mise en place d'un parcours de remise en forme intergénérationnel aux abords du Lac,
- Sollicite une aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la Réserve Parlementaire (programme 122 – action 01 – mission relations avec les collectivités territoriales) pour la création d'une aire de camping-car et la mise en place d'un parcours de remise en forme intergénérationnel,
- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention exceptionnelle,
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents inhérents à cette délibération

7) – Convention SAUR pour Appareils de Défense Incendie :

M. le Maire informe les élus que la commune est responsable du service de protection contre l'incendie. Il propose donc de renouveler la convention de prestation de service, avec la Société SAUR afin que celle-ci assure l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur la commune (poteaux d'incendie, bâche de stockage...) et préconise les mesures à prendre pour les maintenir en bon état de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de demander à SAUR d'assurer l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement des poteaux d'incendie de la commune ;
- SAUR percevra à titre de rémunération forfaitaire par appareil contrôlé, les sommes H.T. suivantes :

Poteau Incendie de diamètre 60 mm à 100 mm :	62,65 €
Bouche Incendie de diamètre 60 mm à 100 mm :	62,65 €
Citerne ou bâche souple (volume unitaire ≤ 200 m ³) :	82,50 €
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec SAUR. Cette dernière prend effet le lendemain de sa signature. Sa date d'expiration est fixée au 31 décembre 2019.

8) – Renouvellement convention CAE Pôle Emploi :

Le Pôle Emploi de Marmande a informé M. le Maire que la commune a la possibilité de renouveler le contrat CAE de Monsieur BURNIAUX pour une durée de 12 mois, toujours avec une durée hebdomadaire de 20H et pris en charge à 85 % par l'Etat.

Monsieur BURNIAUX étant sérieux et assidu, M. le Maire propose de renouveler son contrat pour 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 03/04/2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour une durée hebdomadaire de 20 h sur 12 mois et autorise M. le Maire à signer une convention avec l'Etat.

9) – Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que :

- a- Bilan gendarmerie : Il a été constaté une augmentation des conflits familiaux, ainsi que les vols dans les cimetières, notamment les vases. Une rencontre est prévue avec les aînés afin de prévenir la petite délinquance (ex : fermer les portes...),
- b- ERDF a installé des transformateurs en campagne afin de renforcer la distribution d'énergie. Un transformateur a été mal implanté au carrefour de Queysaguet, engendrant un manque de visibilité et donc un risque pour la sécurité routière. M. le Maire a averti ERDF qui déplacera ce transformateur dans les plus brefs délais.
- c- Mme THOMASSIN, kinésithérapeute, souhaite louer la partie du local restant disponible afin de bénéficier d'un espace supplémentaire pour la rééducation.
- d- Association des commerçants : une réunion s'est tenue le 09/04/15 en mairie en présence de Mme GARIN de la Chambre de Commerce et d'Industrie 47 (CCI47) afin qu'elle apporte un soutien technique à l'association. Une autre réunion avec l'ensemble des commerçants et Mme GARIN est prévue le mardi 14/04/15, puis le mardi suivant une nouvelle réunion à laquelle s'ajouteront les représentants de l'Office de Tourisme, du Comité des Fêtes et du Comice Agricole, convoquer par M. VADLATI, Président de la commission Sports et Vie Associative.
- e- Immeuble sis au n°10 de la rue Taillefer : M. WILKES explique qu'il existe un site gratuit en Angleterre pour la recherche de personnes disparues. La mairie transmettra à M. WILKES toutes les informations en sa possession concernant la propriétaire du dit immeuble, voir aussi l'agence immobilière.
- f- Mme MORENAS demande s'il y a des nouvelles pour un projet de maison de retraite. M. le Maire répond qu'à ce jour non, mais qu'il va recontacter M. BROUILLET, dernier directeur de la maison de retraite de Lauzun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

